



JUILLET 2013
Numéro 190

Départ à la retraite de Mme Annick Coulon



Samedi 6 juillet, de nombreuses personnes s'étaient réunies à l'école Julien Bodin pour fêter le départ en retraite de Mme Annick Coulon, directrice de l'école depuis huit ans.





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h
30 à 11 h 30, prendre RDV avec M^{me} Moinard - tél :
02.33.77.28.98.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2013
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à
12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de
18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

S.S.I.A.D service réservé aux personnes
âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles"

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à
17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de

10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :
Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 10 juillet 2013

CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE JULIEN BODIN :

Avant-projet et dépôt du permis de construire.

Madame Florence Lerouxel, Architecte DGPL, présente au conseil municipal un nouvel avant-projet pour le préau de l'école Julien Bodin d'une surface d'environ 120 m².

La commune étant maître d'ouvrage, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'autorisation prévues par le code de l'urbanisme auprès des services compétents et à constituer les dossiers nécessaires à ces procédures.

Le conseil municipal approuve le dossier de demande de permis de construire et autorise Monsieur le Maire à le déposer pour la construction d'un préau à l'école Julien BODIN et à signer toutes pièces nécessaires en rapport avec cette demande.

Le conseil municipal souhaite qu'une estimation financière lui soit présentée rapidement et se réserve les droits de modifier la demande de permis de construire.

Honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire-Adjoint présente au conseil municipal le détail des honoraires de Madame Florence Lerouxel, Architecte DGPL, qui s'élèvent pour la réalisation d'un préau à l'école Julien Bodin à 6 815.52 € HT (montant forfaitaire).

Après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » 0 « contre » et 2 abstentions, le conseil municipal donne son accord pour fixer le montant des honoraires à la somme de 6 815.52 € HT.



L'an deux mille treize, le dix juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : HEROUARD Yves, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, LEGRAND Jean-Claude, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine.

Absents excusés : Bernard BRIGNOT, Didier OZOUF, Bernadette HOMMET, Patrice BOUCHER, Huguette Besson, Cédric HEUGUET.

Pouvoir : M Bernard BRIGNOT donne pouvoir à M Yves HEROUARD, M Didier OZOUF donne pouvoir à M Fabrice LEMAZURIER, Cédric HEUGUET donne pouvoir M Philippe GENET.

Secrétaire de séance : Daniel ROBIOLLE.

EAU POTABLE : rapport annuel.



Monsieur le Maire-adjoint présente le rapport pour l'exercice 2012 sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité, lequel met en avant la bonne qualité de l'eau potable.

Les chiffres clés :

Données clientèles	2011	2012	Variation N/N-1
Nombre de clients	1125	1148	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	76 552	86 458	13 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes importés (en m3)	103 175	101 945	-1 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	95 092	105 456	11 %
Consommation moyenne par client	68	75	10 %
Nombre total de branchements en service	1 142	1 158	1 %
Nombre de compteurs	1 143	1 158	1 %
Rendement primaire du réseau	81 %	82 %	+1
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	1.41	1.29	-8.51 %

ECOLE JULIEN BODIN :



achat d'un photocopieur.

Il y a lieu de remplacer un des deux copieurs de l'école qui ne fonctionne plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société Desk pour le remplacement de ce photocopieur qui s'élève à 6 095.32 €HT.

SALLE DU JARDIN PILLARD :

tarif de location.



Monsieur le Maire-adjoint propose au conseil municipal de voter les tarifs pour la location de la salle du Jardin Pillard qui aura une capacité d'accueil de 147 personnes. Cette salle comprend une cuisine équipée (four, réfrigérateur, etc), sans vaisselle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs pour la location de la salle du Jardin Pillard comme suit :

	MARIGNY	EXTERIEUR
Vin d'honneur	40 €	80 €
Repas animations	80 €	160 €
+ lendemain pour ½ journée	40 €	80 €
Arbre de Noël	Gratuit	60 €

Une caution d'un montant de 200 € sera exigée pour toute location payante.

Il est précisé que la salle sera mise gratuitement à disposition des associations ayant un siège social à Marigny ou proposant une animation attractive pour la commune.



La salle pourra être louée dès le mois d'octobre.

Pour les réservations contacter la mairie.

LITIGE AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE :

Remboursement de la redevance pollution.

Considérant que l'Agence de l'eau Seine-Normandie avait jusqu'au 30 juin 2008 pour notifier à la Commune de Marigny le montant des sommes restant dues par celle-ci au titre de la redevance pour pollution due aux usages domestiques de l'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Seine-Normandie a attendu le 3 septembre 2009 pour notifier à la Commune de Marigny la somme prétendument due par celle-ci au titre de la redevance pour pollution due aux usages domestiques de l'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Seine-Normandie ne pouvait mettre en recouvrement les sommes dont il s'agit qu'en mentionnant les bases et les éléments de calcul sur lesquels elle s'est fondée pour mettre les sommes en cause à la charge de la Commune de Marigny soit dans le titre exécutoire lui-même, soit par une référence précise à un document joint au titre ou précédemment adressé au débiteur ;

Considérant qu'en 2009 lorsque l'Agence de l'eau Seine-Normandie a réclamé à la Commune de Marigny des moins perçus de redevance pour pollution due aux usages domestiques de l'eau, ces moins-perçus afférents à l'année 2004 et aux années antérieures étaient atteints par la prescription quadriennale depuis le 31 décembre 2008 ;

Le conseil municipal de la Commune de Marigny, à l'unanimité, décide de refuser d'exécuter les titres de recette émis à l'encontre de la Commune de Marigny au titre de la redevance pour pollution due aux usages domestiques de l'eau et d'opposer la prescription quadriennale à l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Cette décision sera notifiée à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

QUESTIONS DIVERSES

Plan communal de Sauvegarde :

La loi de modernisation de la sécurité civile ainsi que le décret du 13 septembre 2005, ont rendu obligatoire l'adoption d'un plan communal de sauvegarde (PCS) pour les communes faisant l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvé ou incluses dans une zone couverte par un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Mais il est fortement recommandé pour toutes les communes de se munir de cet outil, car aucune d'entre elles n'est à l'abri d'une situation déstabilisante.

Monsieur le Maire-adjoint présente succinctement au conseil municipal le PCS.

Communauté d'agglomération saint-loise :

Fabrice Lemazurier dresse un bilan au conseil municipal des différents groupes de travail.

Les Motos du Coeur : l'association Manche Moto Club remercie la commune pour le chaleureux accueil qu'elle lui a réservé le 9 juin dernier lors de la traditionnelle balade au profit des Restos du Coeur.



ARRET MINUTE ECOLE JULIEN BODIN

Quelques règles de bonne conduite pour une meilleure utilisation de l'arrêt minute :



Le stationnement est toléré :

- le matin avant 8h15 et après 8h45
- le soir après 16h30.

L'arrêt minute est réservé aux parents des élèves du primaire.

Pour les parents des élèves de maternelle ou autres (intervenants à l'école, entreprises, parents se rendant au pôle enfance...) merci d'utiliser les parkings à proximité.

Sculpture à l'étang

Fixation de la sculpture de bois à l'étang par les agents communaux.

Réalisation de Maxime HURGON.

Site internet :

<http://www.calimbura.wix.com/maxime>



Hommage à Mr Albert HERMAN

Le 19 juin 2013.



Discours de Mr Michel JOIGNE, Président des Anciens Combattants de Marigny.

« Au nom des Anciens Combattants de Marigny, je vous remercie d'être présents aujourd'hui, parents, amis et élus pour l'hommage rendu au héros du jour, notre centenaire et pourtant gaillard, Albert Herman.

En m'adressant à Albert, je ne dirai pas "tu" mais "vous", respect oblige vis à vis d'un ancien combattant de notre section.

Albert, vous êtes natif de Montmartin-sur-Mer. Vous avez quitté l'école à 13 ans pour apprendre le métier de bourrelier pendant 2 ans avec votre père (décédé à 47 ans). Vous avez épousé LOUISON en 1939 juste avant de rejoindre le 119ème régiment d'infanterie en Moselle.

Prisonnier le 19 juin 1940, vous allez vivre 5 longues et difficiles années. Je vous cite : "Pas grand-chose chaque jour à se mettre sous la dent, si ce n'est une petite boîte de sardines à partager". Pour le matricule 13506, les moments de cafard sont fréquents. Vous les notez dans un petit carnet et vous gravez votre timbale de soldat, votre quart, avec la date du 6 juillet 1940 et le prénom de votre chère Louison. Epinal, le stalag de Beendorf avec la fabrication de briques réfractaires, "pour les fours", puis la réparation des voies ferroviaires. C'est le temps de l'amitié et du partage des colis reçus de France.

Vous restez positif aujourd'hui, reconnaissant, "ça m'a permis d'apprendre la langue et même d'apprendre à compter en allemand". Malgré la relative bienveillance du responsable du camp, vous garderez de ces 5 années passées là-bas, "un profond sentiment de tristesse. Nous étions tous si jeunes".

Puis c'est le retour à la maison. 3 garçons : Daniel, puis Noël et Dominique naîtront. Vous vous installez bourrelier à Saint-Lô en 1946. C'est là plus tard en 1961 que je ferai votre connaissance en allant chercher les commandes spéciales pour le compte des Meubles Paris. Un travail de pro qui à mes yeux méritait tout mon respect, ainsi que pour l'homme. Vous avez marqué ma jeunesse, je le dis avec émotion.

En 1980, c'est la retraite à Marigny, vous êtes accueilli par votre fils aîné. En 2002, ce sera la disparition de votre chère épouse. Aujourd'hui, nous fêtons avec joie les 100 ans d'un père de 3 enfants, grand-père de 2 petits-enfants et arrière-grand-père de 3 autres.

Cette longévité est sans doute la marque de votre courage et de votre gentillesse. Le résultat de tous les regards attentifs que vous avez portés sur votre famille.

En 2010, pour le 70ème anniversaire des combats de 1940, vous avez reçu le diplôme d'honneur destiné aux combattants de l'armée française 1939-1945,

Albert, je vous souhaite un bon anniversaire. »

Parcours de santé

Après un été dédié au plaisir et à la détente, il est temps de préparer la rentrée du bon pied.



Le parcours de santé de 1.8 km aller et 3.6 aller/retour dont 5.5 km sur la ceinture verte est à votre disposition.

Le départ se trouve à proximité du terrain de tennis.

Pass Jeunesse



Vous inscrivez votre enfant âgé de 4 à 16 ans, à une activité culturelle, sportive, proposée par une association de la Communauté de Communes de Marigny.

Vous habitez sur la Communauté de Communes de Marigny.

Alors vous pouvez bénéficier d'une aide financière .

Pour tous renseignements, contacter :
Edith BONNAUDET, coordonnatrice
jeunesse au 06.84.96.12.76 ou par mail :
jeunesse@12communes.com

NOUVEAU A MARIGNY



C'est « yoga » tous les lundis

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

Dès le 16 septembre l'association Émergences proposera la pratique du yoga sur Marigny. Les séances auront lieu le lundi de 18h à 19h30 à la salle du Jardin Pillard, 17 rue des sports.

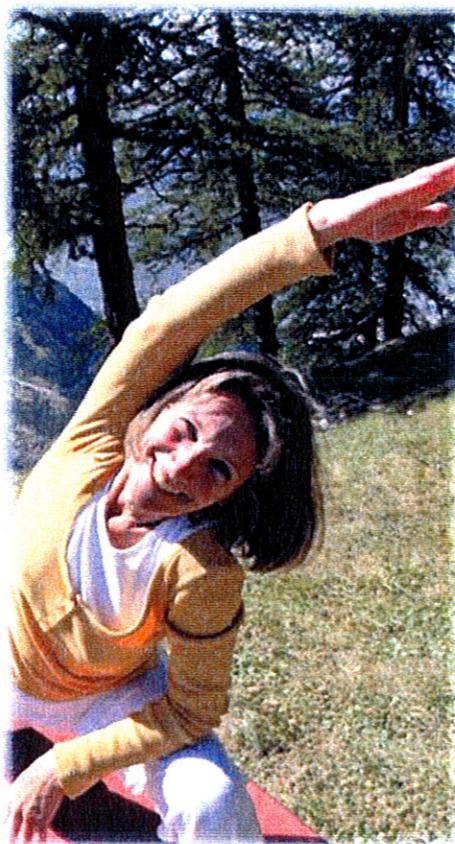


Padma Cramer, professeur diplômé de l'école Sivananda, œuvrant depuis 2004 au sein d'Émergences, animera ces cours. Elle explique : « Le Yoga est un outil performant pour mieux gérer la vie actuelle de plus en plus difficile et stressante. Avec des techniques de respiration, des exercices physiques posturaux, la relaxation et la méditation une prise de conscience s'installe, le corps se renforce, émotions et pensées se calment, laissant la place pour que notre nature profonde, paisible puisse émerger. »

Soyez les bienvenus sur le stand du yoga d'Émergences à la Fête de Associations, le 7 septembre au Pôle enfance et pourquoi ne pas se laisser tenter par une découverte de la pratique ce jour-là ?

En cas d'empêchement, il ne sera pas trop tard pour découvrir le yoga. Sachez, qu'à partir de la rentrée, le 16 septembre, vous pouvez faire jusqu'à 3 cours d'essai, sans devoir nécessairement vous engager pour une année. Il vous suffira de régler 10€ par séance d'une heure et demie, à déduire, il va de soi, dans le cas d'une inscription.

Si lors du Forum il en ressortait une grande demande pour un créneau horaire à 20 h, l'ouverture d'un deuxième cours serait envisageable.



Padma Cramer

COURS D'ANGLAIS

Barbara propose 30 leçons d'anglais pour débutants et pour la suite des cours de perfectionnement à partir du **17 septembre 2013**.

Les cours auront lieu le mardi à 19h30
à La Communauté de Communes de Marigny.



Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Barbara
au 02.33.05.35.56

ECOLE DE MUSIQUE CANISY MARIGNY

Rentrée 2013-2014

Quelques dates à retenir :

7 septembre : Inscriptions à la journée des associations au Pôle Enfance de Marigny.

11 septembre : Assemblée générale à la salle des fêtes de Marigny à 20h00.

Reprise des cours :

16 septembre : pour les cours du lundi et pour les répétitions de la chorale adultes (Franck Jourdan) à la salle des fêtes de Marigny à 20h00.

23 septembre : pour les autres cours.

Nouveau : Eveil musical et clarinette.

Pour plus de précisions vous pouvez contacter
Mme DUVAL (Présidente) au 06.63.08.44.34.



Dimanche 29 septembre

32^{ème} Edition

« 54 Km 300 contre vents et marais »

Les inscriptions sont ouvertes

Pour tout renseignement : 02.33.05.11.26
www.duonormand.com

FÊTE DES ASSOCIATIONS

SOUTENUE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARIGNY

07 SEPTEMBRE 2013
MARIGNY (PÔLE ENFANCE)
DE 10H30 À 16H30

RESTAURATION

loisirs

initiations

découvertes

culture

sports

ANIMATIONS GRATUITES

ADULTES ET ENFANTS

INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS

ET CLUBS SPORTIFS

Renseignements

ACLAM

02 33 55 78 99



12communes.com